

Cinquante  
cinq  
Chapitres  
d'Hinc-  
mar.

mêler avec son Métropolitain, de s'adresser à l'Evêque de Constantinople. Dans le dernier de ces Chapitres, il rejette la collection des Canons que l'on disoit que le Pape Hadrien avoit donnée à Angilram.

Dans le vingt-cinquième, & dans le vingt-sixième, il fait voir que l'on doit mettre de la différence entre les Décisions des Conciles généraux, & les Lettres des Saints & des Papes; qu'il faut nécessairement obéir à tout ce qui est décidé par les Conciles, mais qu'on ne doit pas la même soumission à tout ce qui est dans ces Lettres.

Dans le vingt-septième, il montre qu'Hincmar de Laon n'a pas pu s'exempter de répondre, en disant qu'il étoit arrêté, & en feignant d'avoir appelé à Rome.

Dans le vingt-huitième, il dit que c'est à tort qu'il a interdit & excommunié ses Prêtres & ses Clercs, sans qu'ils aient été accusés, qu'ils aient été convaincus de crimes, ou qu'ils les aient avoués. Pour le prouver, il apporte une infinité de Canons qui prescrivent l'ordre que l'on doit garder dans les Jugemens Ecclesiastiques, & ce qui doit précéder la condamnation d'une personne.

Dans le vingt-neuvième & dans le trentième, il montre que les Supérieurs ont droit de déclarer nulles les excommunications qui sont manifestement irrégulières & contraires aux Loix de l'Eglise: telle qu'étoit celle par laquelle l'Evêque de Laon avoit défendu d'accorder le Baptême aux enfans, & le Viatique aux mourans, contre les Ordonnances de l'Eglise, qui ne permet pas qu'on refuse les Sacramens à personne dans la nécessité. Il rapporte dans ces deux Chapitres plusieurs beaux Reglemens sur les excommunications.

Dans le Chapitre suivant, il fait voir qu'il n'y a pas moins d'inhumanité à refuser la sepulture aux morts.

Dans le trente-quatrième, il montre par plusieurs passages des Lettres des Papes, que dans les choses qui sont claires & décidées, il n'est pas nécessaire d'assembler de Synode, ou d'importuner le Saint Siege, & qu'il faut seulement exécuter ce qui est ordonné.

Dans le trente-cinquième, il fait voir que le Saint Siege juge avec les Evêques, & les Evêques avec le Saint Siege, qu'on ne peut point lier les Métropolitains, ni les empêcher de juger des affaires de leur Province, & encore moins de ce qui a été réglé & décidé par les Conciles. Il ajoute que pour ces choses, ils n'ont pas même besoin de consulter ni d'assembler les Evêques de la Province.

Dans le Chapitre trente-sixième, il examine la souscription de l'Ecrit de l'Evêque de Laon,

par laquelle il excommunioit ceux qui n'obéiroient pas aux Decrets des Papes contenus dans son Recueil. Il dit que s'il a prétendu que cette collection contint quelque chose de particulier, & de contraire aux Reglemens du Concile de Nicée, & des autres Conciles reçus & approuvés dans l'Eglise, il s'est lui-même excommunié en voulant excommunier les autres, & que par là il s'est séparé de l'unité de l'Eglise avec ceux à qui il l'a fait signer.

Dans les Chapitres suivans, jusqu'au quarante-troisième il lui donne des conseils salutaires, & l'assure dans le quarantième, qu'il n'est point cause de ce qu'il est mal avec le Roi.

Dans le quarante-troisième, il repousse le reproche que lui avoit fait l'Evêque de Laon, en l'accusant de falsifier les passages qu'il alleguoit. Il parle de l'affaire de Nivin: il dit que le fait étoit public & certain; que tout le monde sçavoit qu'il avoit abusé d'une Religieuse; qu'il la faisoit sortir de son Monastere pour venir la nuit dans sa maison; que la chose aiant été découverte, la Religieuse avoit eu la discipline dans son Convent; qu'ensuite il l'avoit enlevée. Qu'il avoit fait son possible pour lui faire reconnoître sa faute, & l'obliger à en faire pénitence; mais qu'au lieu de le faire, ils l'étoient emporté en injures; qu'alors il l'avoit excommunié & chassé de son Diocèse.

Dans les quarante-quatrième & quarante-cinquième Chapitres, il exhorte son neveu à se reconcilier, à quitter toutes sortes d'animositez & d'inimitiez, & à prendre les voies de douceur pour se remettre bien dans l'esprit du Roi, sans aller à Rome.

Dans le quarante-sixième & quarante-septième, il le reprend de ce qu'il se vantoit de n'avoir jamais été vaincu.

Dans le quarante-huitième, il lui fait voir qu'il est dangereux d'être trop attaché à ses sentimens.

Dans le quarante-neuvième il l'avertit de ne pas abuser du talent que Dieu lui a donné.

Dans le cinquantième, il le reprend de ce qu'il ne peut pas souffrir que quelqu'un dise qu'il lui ait fait du bien sans qu'il l'eût mérité.

Dans le cinquante-unième, il l'accuse de recevoir des présents de ses Ecclesiastiques, & fait voir par les Canons combien cela est défendu.

Dans le cinquante-deuxième, il l'accuse d'être arrogant, superbe, & plein de vanité.

Dans le cinquante-troisième, il lui donne des avis sur son geste, & sur les mouvemens de son corps, qui étoient indecens.

Dans le cinquante-quatrième, il l'exhorte à ne se pas laisser abuser par la fleur de jeunesse, la santé de son corps, & les plaisirs du monde.

Cinquante  
cinq  
Chapitres  
d'Hinc-  
mar.